



Mur mitoyen et démolition

Par **vallouette**, le **23/01/2014** à **09:10**

Propriétaire d'une maison avec un mur mitoyen, je viens d'apprendre qu'il y a un droit de préemption sur la maison de ma voisine. La mairie va racheter sa maison en prévision, dans quelques années, de la démolir pour construire... une rue...

Je vais donc me retrouver avec une rue passant au raz de ma maison, mon jardin et ma cour...

Côté cour, une partie de ma terrasse donnera sur le rue et côté jardin, une partir de mon balcon donnera également sur la rue.

Quels sont mes droits ?

Doit-on me demander mon accord ?

Comment mesurer les préjudices ?

Par **radishjeans**, le **23/01/2014** à **11:53**

Voyez les services compétents de la Mairie sachant que l'aménagement est de leur ressort